

Dernière heure

29 1/2 c à 31 c la livre
28 1/2 c à 30 c la livre
27 1/2 c à 29 c la livre
15 1/2 c à 16 1/2 c la livre
\$14.00 à \$15.00 la tonne
\$11.00 à \$12.00 la tonne
35c la douzaine
32c la douzaine
28c la douzaine
24c la douzaine
\$1.65 à \$1.80 le gallon
\$1.55 à \$1.65 le gallon
\$1.40 à \$1.50 le gallon
\$1.25 à \$1.35 le gallon
16c à 16 1/2 c la livre
14 1/2 c à 15 1/2 c la livre
14c à 14 1/2 c la livre
13c à 13 1/2 c la livre
\$ 2.00
2.25
2.25
\$6.00 le baril
4.00 le baril
3.00 le baril
2.25 le baril

ET DU FROMAGE

rix du beurre et du fromage des-
demande quelles peuvent être les
derniers, des renseignements inté-
notre confrère, la production du
tats-Unis, est plus forte que l'an
de la grève des mineurs anglais,
s'accroissent un peu partout,
inevitablement, et l'on ne peut
des marchés étrangers.

DE A VENDRE comprenant deux bâti-
ments a 35 pieds de longueur par 23
chambre à fromage avec glacière de 30
gagner par 23 pieds de large. Pasteurisa-
gall, séparateur d'une capacité de 6,000
l'heure. Bonne baratte de 650 lbs, bas-
9,000 lbs; 12 meules à fromage neuve,
presse à fromage, fourniture pour toute
50 cordes de bois franc de 2 pieds. De
saison à cent pieds de la fabrique, 30 pds
erte en tôle, fin en dedans et en dehors
bons établis à 40 pieds de la fabrique,
dans le mois de juin 3,461 lbs de beurre,
de fromage. La fabrique est finie à l'ex-
térieur, bien outillée pour fabriquer les
re et fromage; bonne bouilloire et
que deux bassins pour le petit lait à
la petite lait à écrémer. Deux balances,
presse du beurre et une pour la crème,
\$8,000. S'adresser à Henri A. Gen-
Thuribe, C16 Portneuf, P. Q.
32-34 521 P

OCASION.—Terre fertile, 150 acres,
9 vaches, 200 cordes de bois (Palpe) fai-
courante, maison, bâtiments solides,
2,100. Agissez promptement. Ecrivez
Alphonse Boivin, La Patrie, C16 Compton,
29-30 P16

A VENDRE.—150 arpents de bonne
logée, à 30 arpents du village, arpentés
bon roulant, comprenant tout ce que
trouver chez un cultivateur moderne.
à Dame Vve U. Legris, St-Léon, comté
ongé. 30-31 P. 56

A VENDRE ou à louer, à 15 milles de
S'adresser à Antoine Mathieu, Laché-
Assomption, P. Q. B-29

A VENDRE à Notre-Dame-du-Bon-
ditions faciles. S'adresser à M. L. S.
aire, St-Cyrille de Wendover, C16
A, Qué. B-29

A VENDRE à Charlesbourg rang St-
milles de la ville de Québec. Belle et
re avec tout le roulant. S'adresser à
ve Achille Lessard, Charlesbourg, P. Q.,
15 S-15. B-29

A VENDRE.—Bonne terre de 90 acres
avec en plus un lot de 100 acres en bois
ge. Sucrerie, rulant, bonnes bâtisses
bas prix pour prompt acheteur. Émile
St-Côme, C16 Beauce. B-31

A VENDRE OU À LOUER à Bonnes
dans la paroisse de St-Vincent-de-Paul,
à deux milles du village, 100 arpents,
ad Therrien, St-Vincent de Paul, C16
B-29-30

A VENDRE.—Bien bâtie, 96 arpents
culture bon terrain balance en bois,
n. Prix \$4,000 dont \$1,000 comptant
conditions faciles. S'adresser à J.-M.
St-Bernard, C16 St-Hyacinthe, P. Q.
B-29

(Suite à la page 519)

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Letarte & Rioux, avocats du Barreau de Québec.

AVIS IMPORTANT—Nos correspondants, que cette page intéressée sont instamment
priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 1o Seuls les abon-
nés peuvent bénéficier de ce service de consultations; c'est pourquoi toute demande
de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le corres-
pondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulle-
tin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires,
usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas
extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre
le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immé-
diate, par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

OBLIGATION DE CLOTURER.—(Réponse
à Z. M.)—Q. Mon voisin refuse de construire sa
part de clôture de ligne bien que la mienne soit
faite. Le 2 février 1925, je lui ai fait donné avis par
le conseil d'avoir à clore pendant le mois de mai
suivant, mais les travaux n'ont pas été faits. Est-ce
que je puis obliger ce voisin ou le conseil de faire la
clôture susdite, bien que l'avis ne fut pas donné
pour l'année 1926.

R. S'il s'agit d'une clôture nouvelle ou encore
d'une réparation de clôture, si importante qu'elle
équivalait à la construction d'une clôture nouvelle,
il faut que l'avis d'avoir à clore soit donné avant le
premier jour de février. Donc, l'avis ne nous sem-
ble pas légal, puisqu'il n'a été donné que le 2 février.
Il serait donc préférable de rectifier les procédures
avant d'appliquer l'année aux voisins qui refusent
de se conformer à l'avis.

LOT ENCLAVÉ.—(Réponse à A. M.)—Q. Je
possède un lot qui n'a aucune communication avec
le chemin public. Je me suis adressé à la corpora-
tion municipale qui me promet toujours un chemin,
mais qui n'a pas, jusqu'ici, rempli ses promesses.
J'attends après l'ouverture de cette route pour me
construire une maison sur ce lot. Que dois-je faire?

R. Il n'y a pas de doute que notre correspondant
a le droit d'obtenir un passage pour communiquer
de son lot à la voie publique. Il peut, suivant le
Code civil (540 C.C.), exiger un passage sur les lots
voisins à condition de payer des dommages s'il en
cause. Il va sans dire que ce passage doit être le
plus court et le plus sûr. Dans l'estimation de cette
demande, celui chez qui un individu passe pour
se rendre chez lui a droit d'accorder ce passage
là où l'exercice de ce droit est moins dommageable.
Quant aux obligations de la municipalité de fournir
un chemin, nous croyons que ceci est laissé à la
bonne volonté du conseil, et qu'il n'y a pas de pro-
cédure à prendre pour le forcer à agir si nous com-
prenons bien la question de notre correspondant.

CONSTRUCTION DE CHEMIN.—(Réponse à
F. M.)—Q. Je suis inspecteur de chemins, et j'ai en
main une certaine somme d'argent pour améliorer
cinq parts de route. Il s'agit de baisser la côte qui
se trouve comprise dans ce bout de chemin. Un de
mes voisins m'a offert devant témoin, de baisser la
côte, et je me trouvais à creuser dans le bout de
sa part de route sur une longueur d'une vingtaine
de pieds. Maintenant, il refuse de me laisser faire
ces travaux; puis-je travailler quand même à cet
endroit?

R. Nous croyons qu'il vaudrait mieux, dans la
circonstance, s'adresser au conseil municipal et
demander un procès-verbal ou un relèvement, car
l'inspecteur de voirie a le droit de diriger et sur-
veiller les travaux et quelques autres pouvoirs limités
et définis par le code municipal; mais il ne nous
paraît pas avoir le droit qu'il veut s'arroger ici.

EL DE FER BARBELLÉ.—(Réponse à S. P.)—
Q. J'ai élargi mon chemin et lui ai donné une lar-
geur de trente-six pieds entre les clôtures; ce che-
min passe sur le bord d'une rivière, et aux endroits
dangereux principalement, il est trop étroit et bordé
de clôtures en fil barbellé. Il serait nécessaire de
construire des garde-corps aux endroits où la route
côte la rivière. Je me suis adressé à la corpora-
tion municipale qui refuse d'intervenir; bien que,
dernièrement, il soit arrivé deux accidents très
graves à cet endroit. Que puis-je faire?

R. Nous ne croyons pas que notre correspondant
puisse forcer la corporation municipale à élargir
le chemin public, non plus qu'à défendre les clôtures
de fil de fer barbellé. Une corporation municipale a
le pouvoir de faire des règlements à ses fins, mais
elle ne peut être forcée par un contribuable à exé-
cuter de tels travaux ou à défendre l'usage de telles
clôtures. Une telle corporation ne peut être non
plus obligée par un contribuable de construire des
garde-corps, à certains endroits de la route. Cepen-
dant, nous croyons que les personnes qui sont vic-
times d'accidents, par le fait que la corporation
municipale ne fait pas des travaux utiles pour pré-
venir des accidents, peuvent poursuivre la corpora-
tion en dommages, puisqu'elle est responsable de
tous les chemins qui sont sous son contrôle et même
sous sa surveillance.

CONTESTATION DU RÔLE D'ÉVALUATION.
Q. Dans notre municipalité se trouvent deux mar-
chands qui demandent de \$8,000.00 à \$10,000.00

ESSEYEZ
MURINE
POUR LES YEUX
IRRITÉES PAR LE
Soleil, le Vent, la Poussière et la Cendre
Avez constamment les yeux propres et
en santé, en employant MURINE.
Les animaux souffrent des yeux comme
l'être humain, ou en ployez MURINE aussi
pour les Chevaux, Vaches, Porcs, Chiens,
et autres Animaux.
Recommandé et vendu par les pharmaciens
et les opticiens. Ecrivez pour avoir
notre brochure sur les soins à donner aux
yeux, à
MURINE EYE REMEDY Co.
9 East Ohio St. Chicago, U. S. A.

VOS
IMPRIMES
POUR VOTRE COMMODITÉ
nous mettons à la disposition de la clientèle de la cam-
pagne et du district, notre service d'impression. Nous
sommes outillés pour exécuter tous travaux d'impres-
sions, entre autres:
FORMULES, LETTRES DE FAIRE-PART
EN-TÊTES DE LETTRES, FACTURES, Etc., Etc.
CIRCULAIRES, Demandez cotations
Nos prix sont modiques. Prompte livraison.
LE SOLEIL, Ltée
(Département de l'Imprimerie)

RADIO
Leradio à la Baie d'Hudson
Chaque jour apporte de nouvelles preuves des
services rendus par le radio aux différentes classes
de la population. Le dernier témoignage nous arrive
de la Baie d'Hudson, habitée seulement par des Es-
quimaux, des Indiens et quelques dévoués mission-
naires Oblats qui consacrent leur vie à l'éducation
de peuplades vagabondes et misérables.
Dans une lettre communiquée à M. A. R.
McEwan, directeur du radio au Chemin de fer
national du Canada, le frère Pigeon, de l'ordre des
Oblats, accuse ainsi réception d'un programme irra-
dié de CNRO, le poste du réseau national à Ottawa.
Laissez-moi vous dire quelques mots du ra-
dio. Une personne charitable nous a fait cadeau
d'un poste récepteur de sorte que nous pouvons
jouir un peu la solitude de nos déserts de glace.
Nous remercions sincèrement cette personne qui a
si généreusement donné aux missionnaires un peu
de la joie du monde civilisé. Nous entendons sou-
vent Ottawa et Montréal. Quelle joie pour nous de
pouvoir être ainsi rapprochés de nos foyers! Nous
avons connu les résultats des dernières élections
fédérales en même temps que vous. Nous avons
aussi capté un message envoyé à la Compagnie de
la Baie d'Hudson et demandant de l'aide pour les
Esquimaux de Southampton Island menacés de
famine parce qu'aucun bateau de ravitaillement n'a
pu les rejoindre l'été dernier.
"Pourriez-vous irradier quelques nouvelles?
Cela nous fera bien plaisir; puisque nous pou-
vons capter les ondes de votre poste ce serait une
joie d'entendre les voix de chez nous."
Le service de radio du Canadian National s'est
rendu à la demande de l'humble missionnaire et
irradiera de temps à autre quelques nouvelles pour
le bénéfice de nos contributeurs perdus dans les ar-
ides glaciales du nord canadien. Le Poste CNRO
sera chargé de ce programme s'étant remis à irra-
dier après un silence de quinze jours, ce qui a per-
mis aux ingénieurs de la compagnie d'y ajouter les
perfectionnements les plus modernes.

Horaires des émissions de radio
POSTE CEAC LA PRESSE, MONTREAL.
Vendredi, le 23 juillet.
1.45 p. m. Musique du lunch.
4.00 p. m. Température et bourse.
Samedi, le 24 juillet.
7.00 p. m. Causerie pour la prévention des acci-
dents.
7.15 p. m. Concert du diner de l'Hôtel Windsor.
8.30 p. m. Fanfare des Victoria Rifles du Parc
Lafontaine.
10.30 p. m. Orchestre de danse de l'hôtel Windsor.
Lundi, le 26 juillet.
1.45 p. m. Trio du Windsor.
4.00 p. m. Température et bourse.
Mardi, le 27 juillet.
4.00 p. m. Température et bourse.
7.00 p. m. Causeries pour la prévention des acci-
dents.
7.15 p. m. Concert du diner de l'hôtel Windsor.
8.30 p. m. Musique des paquebots de la Canadian
Pacific Steamships.
10.30 p. m. Orchestre de danse de l'hôtel Windsor.
Mercredi, le 28 juillet.
1.45 p. m. Concert du lunch.
4.00 p. m. Température et bourse.
POSTE CNRM MONTREAL, QUE.
9.00 p. m. Concert du studio par le quatuor ins-
trumental Metropolitan.
PROGRAMME.
1. "O Canada".
2. Sélection—"The Firefly" (Friml).
3. Valse—"Chérie Love You" (Goodman).
4. Numéro de concert—"Sérénade No 3 (Herbert)
5. Transcription—Menuet (Paderewski).
6. Sélection d'opéra—"Aida" (Verdi).
7. Solos de baryton (a) Choisi, (b) Choisi—R.
H. Dumbrell.
8. Sérénade espagnole—"Paquita" (Peccia).
9. Solo de violon—"Méditation" (Massenet).
10. Numéro de concert—(Danses espagnoles, 1, 2
et 3 (Moszkowski).
11. Ballade—"Somewhere a Voice is Calling"
(Tite).
12. Numéro demandé—"My Little Nest of
Heavenly Blue" (Lehart).
13. Solos de baryton (a) Choisi, (b) Choisi—R.
H. Dumbrell.
14. Pot-pourri/cossais—"From the Highlands".
15. March—"Rookies" (Drumm).

Un Véritable Aliment!
La différence entre
la Véritable
Mélasse Extra Fancy
des Barbades et les
mélasses ordinaires, est
la même que celle entre
le lait pur et le lait
écrémé.
La Véritable Mélasse
Extra Fancy des Bar-
bades, conserve toute
la valeur nutritive du
suc de la célèbre canne
à sucre des Barbades—
le suc de canne le plus
pur du monde!
Elle est hygiénique
et exquis!
Employez-la sur la
table et à la cuisine!
Rappelez-vous! De-
mandez la Véritable
Mélasse Extra Fancy
des Barbades!
LES BONS EPICIERS
LA VENDENT.
12F
REGISTERED TRADE MARK
EXTRA FANCY MOLLASSES
BEMA
GUARANTEED GENUINE
BARBADOS B.M.A.